



MODIFICATION DU REGLEMENT 2018-2019

D'une manière générale, nombre de points de détails sont apportés (pour préciser un article) ou supprimés (lorsqu'ils ne sont jamais utilisés)

Titre1 2. Epreuves

- Suppression du classement combiné, toutes compétitions.

4. Niveaux des compétitions

- Ajout : Pas plus de 2 régions pour les inter régionales (régions mitoyennes seulement)
- Ajout : le dynamique bi-palmes constituera une épreuves distincte.
- Modification des sélectionnés CF : suppression des quotas. Le nombre des présélectionnés et sélectionnés sera défini une fois connues les contraintes d'organisation. Les éléments feront l'objet d'une information en décembre.

6. Titres, trophées et classements

- Suppression du chapitre. Référence au règlement commun toutes disciplines.

Titre 2 Plusieurs articles sont modifiés pour tenir compte du nouveau système de juges

8. Déroulement des épreuves

- L'athlète se fait enregistrer par le juge de la zone d'échauffement, 1h avant le passage de sa série.
- A l'appel de sa série, pour échauffement, l'athlète, l'athlète se présent au juge de la zone d'échauffement.
- Appel en zone de performance 3mn avant le top.
- Limitation à 4 lignes de compétition (CMAS)
- Modification du protocole de départ (CMAS)
- Modification du protocole de sortie (CMAS)
- Modification des cheks sécurité en statique (CMAS)

12. Sanctions et fautes

- Précision sur l'accès ou le départ des zones d'échauffement et de performance

- Suppression de la PCM
- Redéfinition de la syncope et du besoin d'assistance (assimilé à syncope) (CMAS)
- Actualisation des interdictions suite à syncope

Modification lourde sur le Titre 3 qui substitue notre système actuel avec jury, au système CMAS avec groupe de juges.

Ce système ne remet pas les décisions de validation en fin d'épreuve, par un jury qui n'a pas toujours eu la vision des faits. Suivant leur fonction, les juges suivent chaque athlète et rendent la décision immédiatement en fin de performance.

Les épreuves de dynamique sont modifiées. Si les séries de 4 sont conservées, les compétiteurs d'une même série partent **un par un** toute les 3 minutes. Alternativement de chaque côté du bassin.

Le temps global d'une série reste identique à nos pratiques.

Le texte des REGLES D'HOMOLOGATION D'UN RECORD DE FRANCE D'APNEE EN PISCINE ET D'UNE MEILLEURE PERFORMANCE NATIONALE, annexé au règlement a également été modifié afin de prendre en compte la nouvelle organisation des juges.

Ces modifications vont naturellement devoir être retranscrites dans le logiciel des compétitions ainsi que dans le site de gestion des résultats.